

## Exemples d'indicateurs disponibles

<b>Commune d'implantation des captages prioritaires</b>
Source : Sdage (Grenelle)
<b>Nombre / part (%) de stations de traitement des eaux usées conformes</b>
Source : Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) (base ROSEAU)
<b>Conformité des stations d'épuration</b>
Source : Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) (base ROSEAU)
<b>Taux de protection des captages par unité de distribution d'eau potable (UDI)</b>
Source : Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Origine de l'eau potable</b>
Source : Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Taux de conformité bactériologique (%)</b>
Source : Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Teneur moyenne en nitrates (mg/L)</b>
Source : Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Conformité de l'eau vis-à-vis des pesticides</b>
Source : Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Localisation des stations d'épuration</b>
Source : Observatoire régional de l'eau et milieux aquatiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Localisation des points de rejet</b>
Source : Observatoire régional de l'eau et milieux aquatiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Ce que peuvent faire les collectivités pour contribuer aux objectifs du PRSE\*

- ▶ Prévenir les risques d'exposition au plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine en supprimant l'intégralité des branchements en plomb et en mettant en place des dispositifs incitatifs pour le changement des réseaux intérieurs ;
- ▶ Elaborer et mettre en œuvre des plans de sécurité sanitaire « Alimentation en Eau potable » ;
- ▶ Mettre en œuvre la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable contre les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses ;
- ▶ Améliorer la qualité bactériologique des eaux distribuées pour les réseaux desservant moins de 5 000 habitants dans la région ;
- ▶ Sensibiliser les distributeurs d'eau destinée à la consommation humaine des petites collectivités rurales aux bonnes pratiques de gestion des risques sanitaires.

## Exemple d'action menée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Action de promotion de la santé par la prévention des risques hydriques, Office International de l'Eau (OIEau)

La synthèse régionale sur la qualité de l'eau réalisée par l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur a montré la nécessité d'améliorer la qualité bactériologique des eaux distribuées. Cependant, la majorité des communes concernées par cette problématique ne disposent pas ou peu d'agents informés sur ce sujet. Face à ce constat, l'association de l'Office International de l'Eau (OIEau) a développé en 2016 une action de sensibilisation et d'information à la réglementation des responsables de la distribution d'eau potable des communes et les médecins locaux de petites collectivités rurales, pour améliorer la qualité de l'eau distribuée et garantir la sécurité sanitaire des usagers.

#### Pour en savoir plus :

[www.oscarsante.org/provence-alpes-cote-d-azur/actions/oscars\\_detail\\_fiche.php?ref=36078&titre=promotion-de-la-sante-par-la-prevention-des-risques-hydriques](http://www.oscarsante.org/provence-alpes-cote-d-azur/actions/oscars_detail_fiche.php?ref=36078&titre=promotion-de-la-sante-par-la-prevention-des-risques-hydriques)

\* Les exemples d'actions proposés relèvent des orientations du PRSE 3. Ils ne sont pas exhaustifs et ne constituent pas un rappel des obligations réglementaires des collectivités.